

# COMMUNE DE MANHAY

## LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORÊT COMMUNALE DE MANHAY :

- Lot 2 – L'UNI (Odeigne) : 542 ha
- Lot 3 – SPINAF A (Dochamps) : 388 ha
- Lot 6 – SUR BETHAUMONT (Dochamps): 114 ha
- Lot 7 – HAMBEU (Dochamps): 480 ha
- Lot 9 – TRIMBLEFA (Odeigne) : 142 ha

A la requête du Collège communal spécial de la Commune de Manhay, à la diligence de Monsieur le Bourgmestre, il sera procédé :

### **Le mercredi 27 mai 2020 à 10 heures à la Salle du Conseil de Manhay**

à la location publique des droits précités pour un terme de 9 ans, sans tacite reconduction, prenant cours le 01/06/2020 pour se terminer le 31/05/2029, aux clauses et conditions du Cahier général des Charges ainsi que du Cahier Spécial des charges pour la Location du Droit de Chasse en Forêt communale (+ annexes) approuvés par le Collège communal spécial du 20 avril 2020.

La location se fera par soumission. La soumission est à adresser à Monsieur le Bourgmestre de Manhay, auquel elle devra parvenir **au plus tard le mercredi 27 mai 2020 à 09 heures**

**En raison de l'actualité et de la crise sanitaire actuelle, l'ouverture des soumissions se déroulera à huis clos.**

Il vous est possible de prendre connaissance du Cahier général des Charges ainsi que du Cahier Spécial des charges et des conditions de participation à l'adjudication du droit de chasse :

- Par demande à l'Administration Communale de Manhay, sur **rendez-vous** (Maison communale, Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY - 086/21.99.67).
- Auprès des agents DNF :
  - Monsieur Edwin DUFAYS : 0477/99.78.45 (lot 2)
  - Monsieur Vincent SCIUS : 0479/86.42.80 (lots 3, 6, 7)
  - Monsieur Roger CORNET : 0479/76.07.85 (lot 9)pour les visites
- Sur le site internet de l'Administration Communale de Manhay

Par le Collège Communal,  
La Directrice Générale, S. MOHY  
Le Bourgmestre, M. GENERET